

INSTRUCTIONS et CONDITIONS D'ADMISSION Année 2026/2027

MASTÈRE SPÉCIALISÉ® GÉNIE CIVIL ET ÉCOCONCEPTION

L'inscription se fait directement et uniquement en ligne sur le site :

<https://ecoledesponts.fr/formation-continue/mastere-specialise/genie-civil-ecoconception> → Onglet
Admission

Les candidatures seront ouvertes à partir du **16 décembre 2025** et closes à la dernière session d'admission.

L'ensemble des pièces constitutives à votre dossier sera à joindre au format électronique via le formulaire. Pour faciliter votre inscription, nous vous invitons à préparer les pièces ci-dessous avant de soumettre votre dossier en ligne.

Documents à soumettre impérativement via le formulaire en ligne

- Une photo d'identité récente
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport valide
- Un curriculum vitae en français
- Une lettre de motivation présentant aussi votre projet professionnel
- Lettre(s) de recommandation (facultatif, jusqu'à 2)
- Les relevés des notes des 5 dernières années d'études
- Une copie certifiée conforme des diplômes exigés (traductions françaises certifiées conformes pour les diplômes étrangers). Pour les diplômes en cours indiquer la date d'obtention prévue

Conditions d'admission

Profils recevables

- Diplôme de niveaux Bac+5
- Diplômes étrangers équivalents (du niveau Bac+5)
- Diplôme de niveau Bac+4 (ex : Bachelor) avec au moins 3 années d'expérience professionnelle

Candidats en cours d'obtention de leur diplôme

Les étudiants actuellement en cours d'obtention du diplôme requis peuvent déposer un dossier de candidature.

Prérequis

En dehors des disciplines techniques du Génie Civil, de bonnes connaissances dans les domaines de la résistance de matériaux, de la mécanique des milieux continus et de la science des matériaux sont requises.

Langues

Le niveau de français attendu correspond au **niveau B2** du Cadre européen commun de référence pour les langues. Se référer au référentiel au lien suivant :

https://ecoledesponts.fr/sites/default/files/inline-images/niveaux_selon_cecr.pdf

Candidats étrangers

En cas d'admission afin de disposer du temps nécessaire pour vos démarches visant à l'obtention d'un visa, il vous est conseillé de déposer votre dossier de candidature au plus tôt.

La procédure « Etudes en France » est obligatoire pour les ressortissants étrangers de 41 pays (hors EU). Pour plus d'information, consultez :

Les candidats souhaitant déposer un dossier dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience sont invités à prendre contact avec l'équipe pédagogique du mastère spécialisé.

Procédure de sélection des candidats

1. La sélection des candidats est effectuée sur dossier et sur les résultats d'un questionnaire à choix multiples (QCM). Ce QCM, envoyé par mail à l'adresse définie dans le dossier, sera réalisé à une date et un horaire précis spécifique à chaque session (voir le détail des sessions plus bas).

2. Les candidats retenus seront convoqués à un entretien de motivation et de contrôle des niveaux scientifique et technique,
3. La liste des candidats admis à suivre la formation est validée lors de jury(s) d'admission.

Tout le suivi de votre candidature (avis sur votre dossier, convocation à un entretien, avis final sur votre candidature) sera réalisé par e-mail. Nous vous prions de vérifier régulièrement votre dossier SPAM au cas où l'un de nos mails s'y trouverait.

Les sessions d'admission :

Session 1

Date limite de dépôt de dossier : **12 janvier 2026**
Envoi du QCM : **14 janvier 2026** à 20h (heure française)
Jury d'admission : 11 février 2026

Session 2

Date limite de dépôt de dossier : **11 février 2026**
Envoi du QCM : **13 février 2026** à 20h (heure française)
Jury d'admission : 13 mars 2026

Session 3

Date limite de dépôt de dossier : **16 mars 2026**
Envoi du QCM : **19 mars 2026** à 20h (heure française)
Jury d'admission : 13 avril 2026

Session 4

Date limite de dépôt de dossier : **14 avril 2026**
Envoi du QCM : **16 avril 2026** à 20h (heure française)
Jury d'admission : 14 mai 2026

Confirmation de l'admission

Afin de confirmer leur admission à l'École nationale des ponts et chaussées, les candidats admis devront respecter les étapes suivantes :

En cas de financement personnel :

- **Renvoyer sous 14 jours**, le contrat de formation professionnelle, avec le justificatif de paiement de l'acompte de 20% des frais de formation.

En cas de financement entreprise :

- **Renvoyer sous 14 jours**, la convention de formation professionnelle ou transmettre une lettre d'engagement d'une entreprise finançant la formation.

Le non-respect de ces échéances entraîne la perte du bénéfice de la sélection, au profit d'un autre candidat placé sur liste d'attente.

Frais de formation

Coût de la formation 2026/2027 du Mastère Spécialisé® :
13 000 € (tarif individuel) et 15 000€ (tarif entreprise)

Nous vous conseillons de prévoir un budget global pour votre projet de formation :
Budget moyen : 1 290€/mois, hors frais de formation ([source UNEF, August 2024](#)).

A noter :

Le diplôme de Mastère Spécialisé® n'est pas un diplôme d'État mais un diplôme d'Établissement labellisé par la Conférence des Grandes Ecoles.

La formation n'est pas inscrite au RNCP. Elle est référencée Datadock.

La formation ne peut pas se faire par apprentissage.

Attention ! Tout dossier incomplet sera refusé.